



Assemblée générale

Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
9 décembre 2024
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 novembre 2024, à 10 heures

Présidence : M^{me} González López (El Salvador)
*Présidence du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Bachar Bong

Sommaire

Point 139 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2025 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général (suite)

Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes (suite)

Bureau du Point focal pour les demandes de radiation

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2024

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 139 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour 2025 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général (suite)

Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan (A/79/6 (Sect.3)/Add.7 et A/79/7/Add.19)

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes (suite)

Bureau du Point focal pour les demandes de radiation (A/79/6 (Sect. 3)/Add.8 et A/79/7/Add.20)

1. **M. Monier** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) présente le rapport du Secrétaire général sur les ressources demandées pour 2025 pour le Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan (A/79/6 (Sect.3)/Add.7). Il dit que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2715 (2023), s'est félicité de la nomination de l'Envoyé personnel pour le Soudan, Ramtane Lamamra, chargé d'user de ses bons offices auprès des parties et des États voisins, en complément des efforts de paix régionaux, notamment ceux de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et a demandé à toutes les parties de coopérer avec lui dans l'accomplissement de sa tâche. Dans sa résolution 2736 (2024), le Conseil a demandé aux parties au conflit soudanais d'œuvrer à la cessation immédiate des hostilités, pour parvenir à un règlement durable du conflit, par le dialogue, avec l'appui constant de l'Envoyé personnel et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Il a encouragé l'action coordonnée menée par l'Envoyé personnel avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et d'autres acteurs régionaux clés, afin de contribuer à la promotion de la paix et d'un processus politique inclusif et global mené par les Soudanais, avec la participation pleine, égale, sûre et véritable des femmes, qui reflétait les aspirations du peuple soudanais. Le montant des ressources demandées pour 2025 est estimé à 2,1 millions de dollars des États-Unis. Ce montant comprend 1,7 million de dollars pour les coûts de personnel civil, montant associé à la création proposée de 13 nouveaux postes, et 0,4 million de dollars au titre des dépenses opérationnelles.

2. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le projet de ressources nécessaires pour 2025 au Bureau du point focal pour la radiation des listes (A/79/6 (Sect. 3)/Add.8), l'orateur indique que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2744 (2024), a remplacé la procédure de radiation des listes établie dans sa résolution 1730 (2006) et a prié le Secrétaire général, en consultation avec le Groupe de travail informel du Conseil sur les questions générales relatives aux sanctions du Conseil, de nommer le Point focal dans les trois mois suivant l'adoption de ladite résolution, afin de mettre en œuvre tous les mandats du Point focal initial nommé en vertu de la résolution 1730 (2006). Le Conseil a également élargi le mandat du Point focal initial pour inclure les cas de personnes qui font l'objet d'une erreur sur la personne ou d'une confusion avec une personne dont le nom est inscrit sur les listes. Le montant des ressources demandées pour 2025 est estimé à 0,8 millions de dollars des États-Unis. Ce montant comprend 0,4 million de dollars au titre des coûts de personnel civil, y compris le transfert au Bureau d'un poste P-4 du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix financé au titre du sous-

programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité) de la section 3 (Affaires politiques), et la création de deux postes ; s'y ajoute 0,4 million de dollars au titre des dépenses opérationnelles.

3. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan (A/79/7/Add.19), dit que, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et des multiples efforts politiques en cours, le Comité consultatif recommande que, pour l'instant, l'effectif du Bureau de l'Envoyé personnel pour le Soudan soit constitué de postes temporaires en nombre limité. Le Comité consultatif note que le ou la titulaire de l'emploi de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) remplirait la fonction de conseiller(ère) principal(e) de l'Envoyé personnel pour les questions relatives aux dispositions en matière de sécurité et aux cessez-le-feu, et compte que le Secrétaire général communiquera de plus amples informations sur cet emploi et son financement au moyen de ressources extrabudgétaires à l'Assemblée générale.

4. Présentant le rapport du Comité consultatif sur le Bureau du Point focal pour les demandes de radiation (A/79/7/Add.20), l'orateur dit que les recommandations du Comité consultatif portent sur le niveau du poste de juriste proposé (P-4) et sur le poste proposé d'assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)].

5. **M. Bakhit** (Soudan) dit que son gouvernement s'est immédiatement félicité de la nomination de M. Lamamra, importante personnalité arabo-africaine, en tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, et qu'il s'est engagé avec lui à rétablir la paix. L'Envoyé personnel devrait être entouré par une petite équipe et s'appuyer sur la présence de l'Organisation dans le pays, à savoir la plupart, si ce n'est la totalité, des organismes des Nations Unies, étant donné la nécessité de prendre en considération la question de la représentation géographique équitable, ainsi que la connaissance de la région et de la nature du conflit. Les pays qui ont clairement des ambitions au Soudan devraient être exclus des emplois correspondants.

6. Le rétablissement de la paix au Soudan ne dépend pas du nombre de postes au Bureau de l'Envoyé personnel. La fin de la guerre s'obtiendra plutôt en faisant pression sur les pays qui soutiennent les milices rebelles. Sans vouloir politiser les débats de la Cinquième Commission, l'orateur renvoie les autres délégations aux conclusions du Groupe d'experts sur le Soudan, qui a identifié les pays qui s'ingèrent au Soudan et soutiennent les milices.

7. En créant et en développant des bureaux, l'ONU gaspille les ressources des États Membres de manière inutile et injustifiée compte tenu de la situation financière de l'Organisation. La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a employé des centaines de personnes et reçu des dizaines de millions de dollars du budget ordinaire. Lorsqu'elle a reçu son mandat, le Soudan, bien que traversant une phase de transition, jouissait d'une certaine stabilité. Cependant, la Mission comme le pays se sont retrouvés pris au piège de la guerre contre les milices terroristes et leurs partisans, dans le silence scandaleux de la communauté internationale.

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2024 (A/79/7/Add.21 et A/79/380)

8. **M. Monier** (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) présente le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2024 (A/79/380). Il dit qu'on y trouve des informations relatives à la résolution 2024/7 du Conseil, intitulée « Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-sixième session », et à la décision 2024/342

du Conseil, intitulée « Amélioration des travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales », qui comporte des incidences sur le budget-programme pour 2025.

9. Afin de mettre en œuvre la décision, figurant dans la résolution [2024/7](#) du Conseil, de fournir des ressources adéquates au secrétariat du Comité sur les organisations non gouvernementales pour permettre une collaboration efficace entre le Comité et les pays participant au mécanisme renforcé de suivi du retrait de la catégorie des pays les moins avancés, le Secrétaire général a proposé la création de deux postes et l'inscription au budget des objets de dépense y afférents au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025.

10. Afin de donner suite à la demande formulée par le Conseil dans sa décision 2024/32, qui invitait le Secrétaire général à accroître le soutien apporté au Service des organisations non gouvernementales, le Secrétaire général a proposé la création de quatre postes et l'inscription au budget des objets de dépense y afférents au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice 2025.

11. Afin de mettre en œuvre la résolution [2024/7](#) et la décision 2024/342 du Conseil, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 724 100 dollars, au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve, d'approuver la création, avec effet au 1^{er} janvier 2025, de six postes pour mettre en œuvre les activités prévues dans la résolution et la décision, et d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 67 300 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025.

12. **M. Bachar Bong** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif ([A/79/7/Add.21](#)), dit que, sous réserve de ses observations sur la résolution [2024/7](#) et la décision 2024/342 du Conseil, le Comité consultatif recommande l'approbation d'un crédit additionnel de 439 900 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025, à imputer sur le fonds de réserve. De plus, pour donner suite aux demandes susmentionnées, il faudrait inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) des crédits de 33 300 dollars à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2025.

La séance est levée à 10 h 20.